

ESTIMATION DES FRAIS D'ETUDES ET D'ENTRETIEN D'UN APPRENTI

1ère année (linéaire)	2ème année (linéaire)	3ème année (linéaire)
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Statut d'interne	Tarifs applicables pour la période des cours théoriques
Chambre avec déjeuner repas de midi et souper	Fr. 3'075.--(année scolaire) (Chambre : 1'500.-- Repas: 1'575.--)
Les internes reçoivent une carte magnétique pour les repas (retourner impérativement le formulaire ad hoc).	

Statut d'interne (« externat ») :
sans pension, uniquement la chambre = Frs 350.-/mois.

Statut d'externe	
<u>Coût estimé</u> pour 5 repas de midi par semaine pendant les cours blocs	Fr. ~800.--(année scolaire)
Pour les externes, les repas sont payés directement au self par le biais d'une carte magnétique commandée via le formulaire d'inscription. Prix du repas à 12.-- pour les détenteurs d'une carte et 15.-- pour les autres. La première carte est obtenue gratuitement, en cas de perte, le coût de la nouvelle carte est de 20.--. Le montant chargé n'est pas perdu.	

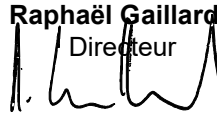
Matériel et livres (coûts réels selon fiche personnelle remplie par l'apprenti et selon la filière)	entre	entre	entre
	Fr. 400.-- et 900.-- mais selon coûts effectifs	Fr. 200.-- et 350.-- mais selon coûts effectifs	Fr. 200.-- et 350.-- mais selon coûts effectifs

Visites professionnelles, manifestations et autres activités	Fr. 100.--	Fr. 100.--	Fr. 100.--
Autres frais (photocopies,...)	Fr. 50.--	Fr. 50.--	Fr. 50.--
Séminaire thématique	---	---	Fr. ~300.--

Equipement professionnel : l'estimation d'un équipement ad hoc (habits et chaussures de sécurité) se monte à env. Fr. 300.- et s'acquiert de manière personnelle.

Sion, avril 2023

Raphaël Gaillard
Directeur



Aspects financiers : directives de remboursement

Si l'apprenti-e devait quitter l'établissement en cours d'année scolaire ou en être exclu-e-, les dispositions suivantes s'appliquent en ce qui concerne les aspects financiers :

Logement et autres frais :

Le logement pour les internes est facturé en deux fois, soit en novembre et en février de l'année suivante.

La période débutée est considérée comme due, sauf en cas de situation exceptionnelle.

Aucun remboursement ne sera fait pour les postes suivants :

- Matériel et livres scolaires (coûts effectifs selon formulaire de réception rempli par l'apprenti)
- Fonds apprentis
- Visites professionnelles, manifestations et autres activités
- Autres frais (photocopies,...)
- Séminaire thématique (sauf certificat médical)
- L'exclusion de l'internat

L'apprenti-e qui doit quitter la formation pour des raisons médicales, attestées par un certificat, recevra une facture qui tient compte des semaines effectuées dans l'établissement.

Raphaël Gaillard
Directeur



Sion, avril 2023